

# CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2016

**Présents :** Messieurs :, Pierre BOURGEON, Pierre D'HEILLY, Laurent FICHOT, Frédéric MATHY, Robert NUZILLAT, Jean VENOT,

Mesdames :, Carine LEMONNIER, Sophie LORTON, Marie Hélène POROT, Marie Pierre RAVIOT,

**Excusés :** Anne LEBLANC, Dominique ARNOUX

**Pouvoir :** Anne LEBLANC donne pouvoir à Carine LEMONNIER

## ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 26 octobre 2016

### ➤ **Taxe d'aménagement**

Cette taxe est une taxe que la commune perçoit quand des permis de construire et des déclarations préalables sont déposés en mairie. A ce jour le pourcentage de la taxe est de 2%. A compter du mois de janvier 2017 le Grand Chalon va reprendre l'instruction des dossiers d'urbanisme à la place de la DDT. Si ce service était gratuit quand la DDT instruisait les dossiers, il n'en est pas de même pour le grand Chalon. Celui-ci demandera une participation de 220 € par permis de construire. Pour palier à ce nouveau service payant, le maire propose de passer la taxe de 2 % à 4%.

Après débat le conseil vote :

8 oui            0 absent            3 Non

La taxe passera à 4 %.

### ➤ **Déchets verts**

La déchetterie de Granges est trop loin pour les cantonniers pour les déchets verts. Cela leur prend trop de temps, et le service est payant. La commune pousse les habitants à garder leurs déchets verts chez eux, c'est pourquoi la commune doit aussi trouver un endroit pour ces déchets verts.

Certains conseillers proposent les abords de l'atelier municipal, cela serait trop visible et serait sale à côté des ateliers tout neufs.

La commune a un terrain en hauteur de la route de Buxy, ce terrain est pas visible de la route et à l'écart des habitations. Après discussions le conseil municipal décide de choisir cet endroit. Ce terrain sera réservé essentiellement aux déchets verts des cantonniers, et sera clôturé pour éviter que les particuliers emmènent leurs déchets.

Monsieur Venot profite de ce sujet pour rappeler qu'il est interdit de brûler les végétaux et que beaucoup de personnes ne respectent pas la loi. Un rappel sera fait aux habitants.

### ➤ **Bibliothèque**

La bibliothèque n'est pas aux normes handicapés, la question est posée si il faut ou non faire une nouvelle bibliothèque ?

Le conseil ne souhaite pas un nouveau bâtiment pour la bibliothèque. Ne faudrait-il pas se regrouper à plusieurs mairies pour ce projet, la fréquentation est faible à Moroges. La CCSCC n'est pas encore prête à prendre la compétence.

La possibilité de faire une extension à la mairie est évoquée. Cette salle pourrait servir à autre chose que la bibliothèque, salle de réunion ...

Le coût estimé d'une bibliothèque neuve de 100 m<sup>2</sup> est de 250 000 €, le reste à charge de la commune s'élèverait à 150 000 €.

Le projet n'étant pas trop avancé, Pierre Bourgeon propose de faire une commission pour réfléchir aux diverses solutions possibles. Cette commission se réunira le mardi 20 décembre. Membres de la commission (Pierre Bourgeon, Marie-Hélène Porot, Laurent Fichot, Jean Venot, Sophie Lorton, Marie Pierre Raviot).

Madame KOWALCZYK fait savoir que si une nouvelle bibliothèque se fait il faudra une personne diplômée pour la tenir, elle est prête à suivre la formation.

### ➤ CCSCC

Avec l'entrée des nouvelles communes à la CCSCC, il faut prendre deux délibérations, une pour les modifications des statuts et une pour la répartition des sièges communautaires.

Monsieur D'Heilly donne quelques précisions.

A l'unanimité le Conseil approuve ces deux délibérations.

### ➤ RPQS OM :

Pierre D'Heilly trace les grandes lignes du RPQS des OM.

A l'unanimité le conseil municipal approuve cette délibération

### ➤ Syndicat des eaux

Le Conseil municipal doit se prononcer sur la fusion des trois syndicats des eaux (Orbize, Thalie, Corne)

Monsieur le maire donne lecture des modifications.

A l'unanimité le conseil municipal approuve la délibération

### ➤ Instruction des dossiers d'urbanisme

A compter du 1er janvier la DDT ne pourra plus instruire nos dossiers d'urbanisme en accord avec la commune de la CCSCC, une convention sera signée avec la Grand Chalon pour instruire nos dossiers d'urbanisme.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de signer cette convention.

### ➤ Subvention FEADER

La commune a demandé des fonds pour la rénovation de la Salle des fêtes auprès de la Région au titre du FEADER. La délibération ne notifiant pas les recettes, la Région demande à ce que la délibération soit refaite.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte de refaire la délibération.

## ➤ Syndicat des eaux

Le marcher pour le gaz arrive à échéance le maire propose au Conseil municipal de renouveler le marcher.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de renouveler le marcher.

## QUESTION DIVERSES

Terrain de foot : Le conseil municipal avait commencé de travailler sur le projet de rénovation des vestiaires du terrain de foot. Une subvention du conseil départemental était possible sous réserve certaines conditions. Hélas ces conditions ne peuvent pas être rempli pour une rénovation d'un vestiaire de foot de notre petite taille (KWH/M<sup>2</sup>). Le projet est donc abandonné pour le moment.

Lagune Vingelles : La police de l'eau à fait des analyse sur la lagune de Vingelles, suite aux fortes pluie, l'eau n'a pas le temps se décanter dans la lagune, elle part sur les terrains, et n'est pas aux normes. Le conseil municipal est en attente du rapport, la solution serait du séparatif.

Lagune Cercot : Des études ont été faite avant et après la mise en place de l'Alambic, l'alambic n'est pas en cause.

Le problème majeurs est le volume important des boues, l'ATD doit faire un schéma directeur de l'(assainissement, tous les 10 ans, cela est subventionné. La commune opte pour demander ce schéma rapidement pour connaître la cause des boues.

Plusieurs devis ont été demandé pour la curage de la lagune, a ce jour deux sont revenus, le premier pour un montant de 22 000 € et le second pour un montant de 13 200 €. Ces deux devis comprennent le curage de la lagune, le plan d'épandage, le pompage des eaux, et l'épandage.

Suite aux nouvelles réglementations il faut faire analyser les boues avant cette opération.

Logements : Suite aux départ du locataire de la boulangerie des travaux ont été réalisé pour un montant de 2 000 € pour rafraîchir le logement. Monsieur Nuzillat soulève le problème des locataires, il est de plus en plus difficile de louer les logements et d'avoir des garantis sur les locataires.

Salle des fêtes : Les travaux avancent bien, l'intérieur devrait être fini fin décembre, et les peintures intérieures au 22 janvier. Les luminaires seront installer tout le tours de la salle des fêtes.

Carine Lemonnier soumet l'idée de nommer la salle des fêtes, Le conseil réfléchira à cela.

Vœux du Maire : vendredi 13 janvier à la mairie.

Séance levée à 22h50  
Prochain conseil